



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

| Légal | En exercice | Présents | Procurations | Absent(s) |
|-------|-------------|----------|--------------|-----------|
| 49 | 49 | 37 | 11 | 1 |

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 26 septembre 2014

**OBJET : 12-1 - SALLE ANTIBES AZUR
ARENA - CREATION D'UN BUDGET
ANNEXE /**

Le vendredi 26 septembre 2014 à 17h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 19/09/14, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Agnès GAILLOT, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

N°Enregistrement :

395214

Procurations

Mme Angèle MURATORI à M. Patrick DULBECCO
M. Yves DAHAN à Mme Jacqueline DOR
M. Alain CHAUSSARD à M. Marc FOSSOUD
M. Bernard MONIER à M. Patrice COLOMB
Mme Sophie NASICA à M. Jacques GENTE
Mme Vanessa LELLOUCHE à Mme Nathalie DEPETRIS
Mme Rachel DESBORDES à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
Mme Alexia MISSANA à M. Eric PAUGET
M. Tanguy CORNEC à M. Marc GERIOS
Mme Anne CHEVALIER à M. Lionel TIVOLI

Absents : Mme Annie CLECH

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Matthieu GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :



Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 3 OCT. 2014

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 7 OCT. 2014


Pour le Maire,
Attaché Territorial,

A. CLAVERIE

12-1 - SALLE ANTIBES AZUR ARENA - CREATION D'UN BUDGET ANNEXE

Commission(s) : FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Par délibération du 4 Octobre 2012, la Commune d'Antibes a confié la gestion de la salle omnisports des Trois Moulins à la société « VERT MARINE » dans le cadre d'une délégation de service public.

Depuis la loi de finances rectificative 2010-237 portant réforme de la TVA immobilière, précisée dans l'instruction publiée au BOI 3 A-9-10 du 29/12/2010, toute collectivité locale qui met à disposition d'un délégataire les investissements nécessaires à l'exploitation d'un service public à titre onéreux est assujettie à la TVA.

En effet, la mise à disposition de ces investissements constitue une activité économique ayant un caractère permanent au sens de l'article 256A du CGI.

En conséquence, s'agissant d'une activité assujettie devant perdurer sur au minimum 10 ans (durée de la DSP), avec des opérations variées aussi bien en TVA collectée qu'en TVA déductible, un budget annexe pour retracer ces opérations est nécessaire.

Ce budget annexe qui relève de la comptabilité M14 sera équilibré en dépenses et en recettes, conformément aux dispositions du Code général des Collectivités territoriales.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Mme DUMAS)

- **DECIDE** la création d'un budget annexe pour la gestion hors taxes de la salle ANTIBES AZUR ARENA au 1er Octobre 2014 ;
- **ASSUJETTIT** à la TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) toutes les opérations financières liées à cette activité ;
- **APPLIQUE** à ce budget annexe le plan comptable M14.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.12-1 - SALLE ANTIBES AZUR ARENA - CREATION D'UN BUDGET ANNEXE -

Date de transmission de 07/10/2014

l'acte :

Date de réception de 07/10/2014

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte : DCM3252-14 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20140926-DCM3252-14-DE

Date de décision : 26/09/2014

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires